REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 28 mars 2014

Installation du Conseil municipal et élection du Maire

Le <u>Vendredi 28 mars 2014</u>, <u>à 20 heures 30</u>, les membres du conseil municipal proclamés par le bureau électoral de la commune de RULLY à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, régulièrement convoqués par le Maire en vertu des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales sont réunis en mairie de Rully.

Date de convocation: 24/03/2014

Etaient présents:

Monsieur Marc SONNET, Madame Sylvie TRAPON, Monsieur Michel GAUTHERON, Madame Agnès HUMBERT, Monsieur David LEFEBVRE, Madame Chantal BIGOT, Monsieur Vincent DUREUIL, Madame Yvonne TROUSSARD, Monsieur Jean-Baptiste PONSOT, Madame Nathalie DURET, Monsieur Claude VERNAY, Madame Lucie DESRAYAUD, Monsieur Thierry THEVENET, Madame Angélique VUILLERMOT, Monsieur Frédéric CAMPOS, Monsieur François LOTTEAU, Madame Nelly CLAIRE, Monsieur Guy ALADAME, Madame Sylvie GESBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

1-Installation du Conseil municipal

M François LOTTEAU ouvre la séance et prononce un discours.

Il procède ensuite à l'appel nominal des conseillers et donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

Nom des listes des candidats élus au conseil municipal	Suffrages obtenus par listes	Noms et Prénoms des conseillers élus	Noms et Prénoms des conseillers communautaires élus
Liste SONNET	524	M SONNET Marc	M SONNET Marc
Liste SONNET		Mme TRAPON Sylvie	Mme TRAPON Sylvie
Liste SONNET		M GAUTHERON Michel	
Liste SONNET		Mme HUMBERT Agnès	
Liste SONNET		M LEFEBVRE David	
Liste SONNET		Mme BIGOT Chantal	
Liste SONNET		M DUREUIL Vincent	

Liste SONNET		Mme TROUSSARD Yvonne	
Liste SONNET		M PONSOT Jean-Baptiste	
Liste SONNET		Mme DURET Nathalie	
Liste SONNET		M VERNAY Claude	
Liste SONNET		Mme DESRAYAUD Lucie	
Liste SONNET		M THEVENET Thierry	
Liste SONNET		Mme VUILLERMOT Angélique	
Liste SONNET		M CAMPOS Frédéric	
Liste LOTTEAU	438	M LOTTEAU François	
Liste LOTTEAU		Mme CLAIRE Nelly	
Liste LOTTEAU		M ALADAME Guy	
Liste LOTTEAU		Mme GESBERT Sylvie	

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, Mme Yvonne TROUSSARD, la plus âgée des membres du conseil municipal, prend la présidence de la séance.

Elle constate que les règles de quorum de l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales sont remplies, 19 conseillers sont présents sur 19 membres en exercice.

2-Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité, désigne Mme Lucie DESRAYAUD pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

3-Election du Maire.

A/ Désignation des assesseurs membres du bureau de vote.

Le conseil municipal, par vote à main levée, à 15 voix pour et 4 abstentions, désigne Mme Angélique VUILLERMOT et M Jean-Baptiste PONSOT pour remplir la fonction d'assesseurs du bureau de vote.

B/ Election du Maire

Mme Yvonne TROUSSARD, Présidente de séance, donne lecture des articles L 2122-4 et 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

M Marc SONNET se déclare candidat au poste de Maire de la commune de Rully et annonce qu'il ne prendra pas part au vote.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

 Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 	1
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
- Bulletins nuls (art L 66 du code électoral)	4
- Suffrages exprimés	14
- Majorité absolue	8

Ont obtenu:

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffre	es et en lettres
1/ SONNET Marc	14 Quatorze	

M Marc SONNET accepte d'exercer la fonction de Maire, il est proclamé Maire de Rully. M Marc SONNET prononce un discours.

4-Détermination du nombre d'adjoints

M Marc SONNET, Président de séance, indique qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer d'au minimum un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum.

Il est rappelé que la commune disposait de quatre adjoints pour 15 conseillers élus en mars 2008.

Les membres du conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité, décident de fixer à 5 le nombre d'adjoints au Maire.

5-Election des adjoints.

Monsieur Marc SONNET, Président de séance, rappelle qu'en vertu des articles L 2122-4 et 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire constate qu'une liste est déposée.

Elle est mentionnée dans le tableau de résultat ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée de la liste remise sur laquelle figure 5 noms :

Rang 1 (tête de liste) : Mme TRAPON Sylvie

Rang 2: M GAUTHERON Michel Rang 3: Mme HUMBERT Agnès Rang 4: M LEFEBVRE David Rang 5: Mme BIGOT Chantal

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
- Bulletins nuls (art L 66 du code électoral)	4
- Suffrages exprimés	15
- Majorité absolue	8

Ont obtenu:

Nom et prénom des candidats placés en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
(dans l'ordre alphabétique)	en chiffres	et en lettres
1/ Mme TRAPON Sylvie	15	Quinze

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Sylvie TRAPON.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le 07 avril 2014 à 20 H 00. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.